

Motion relative au renforcement de l'offre de transport en commun à Uccle

Déposée par Marc Cools, Diane Culer, Pierre Desmet, Celine Fremault, Nicolas Clumeck, Bernard Hayette et adoptée à l'unanimité par le Conseil communal le 26/11/2020.

Vu le Plan de transport de la SNCB 2020-2023 ;

Vu le Plan Good Move adopté par le gouvernement régional le 5 mars 2020 ;

Vu le Plan directeur Bus approuvé par le gouvernement régional en 2018;

Vu le Plan Communal de Mobilité ucclois qui sera prochainement révisé ;

Vu les enjeux de mobilité qui dépassent largement le cadre des 19 communes ;

Vu l'intérêt de concrétiser la Communauté métropolitaine prévue par la 6^e réforme de l'Etat ;

Considérant que notre Commune est desservie par 7 lignes de trams (3, 4, 7, 51, 82, 92, 97), 7 lignes de bus (37, 38, 41, 43, 48, 60, 98) et 2 lignes Noctis auxquelles s'ajoutent quelques lignes TEC et De Lijn ;

Considérant que notre Commune est traversée par deux lignes de chemin de fer (n°26 et n°124) et dispose de 5 gares (Calevoet, Saint-Job, Stalle, Moensberg et Vivier d'Oie) et de la gare de Linkebeek située à la limite communale ;

Considérant la création récente de la ligne de bus 37 qui désenclave notamment le Sud de la Commune et le lancement à venir de la ligne 74 ;

Considérant que la fréquence de certaines lignes de bus et de trams a été revue à la hausse ces dernières années ;

Considérant que la fréquence de certains trains des lignes 26 et 124 a été améliorée il y a peu ;

Considérant qu'une amélioration de la desserte d'Uccle en transports en commun demeure toutefois nécessaire ;

Considérant qu'une connexion en bus entre le Sud de la Commune et l'ULB, en desservant le Bois de la Cambre mérite d'être étudiée ;

Considérant que la création de nouveaux sites propres bus et trams est rendue malaisée par le tissu historique d'Uccle et l'étroitesse de nos voiries ;

Considérant que le Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS) lors de sa dernière modification prévoit la prolongation du métro nord jusqu'à la station SNCB Bordet située à Evere près du Boulevard Léopold III et au sud jusqu'à la station Albert où une rupture de charge pénalisante est à prévoir pour les Ucclois à l'avenir ;

Considérant qu'en tout état de cause, une prolongation du métro jusqu'au square des Héros pourrait déjà engendrer une fréquentation de 2.500 voyageurs par heure, soit le double de ce qui est attendu au-delà de l'arrêt Collignon à Schaerbeek, dans le cadre de l'extension vers le Nord ;

Considérant que la technique du tunnelier permet aujourd'hui de créer de nouvelles lignes de métro par des fouilles souterraines sans nécessiter comme dans les années septante d'éventrer toutes les voiries ;

Considérant que plusieurs tracés sont envisageables pour une extension du métro vers Uccle dont la liaison vers le Square des Héros, qui est un pôle important en matière de transports en commun (5 lignes de bus et 2 lignes de trams) et qui est situé à proximité du quartier commerçant d'Uccle Centre et de plusieurs établissements scolaires ;

Considérant que cette extension mériterait d'être étudiée finement et rapidement quant à sa faisabilité technique (conséquences, études de sol etc...) et nécessiterait une analyse coûts et bénéfiques ;

Considérant qu'Uccle est traversée par deux lignes de chemin de fer, les lignes SNCB 26 et 124, et que ces lignes pourraient être mieux exploitées pour les déplacements de Uccle vers les autres communes bruxelloises mais aussi pour permettre aux citoyens résidant en périphérie de se rendre sur leur lieu de travail à Bruxelles ;

Considérant que ces gares ne sont pas encore suffisamment mises en valeur auprès du public et que leur intermodalité avec les déplacements à vélo pourrait être améliorée ;

Considérant que le RER doit cesser d'être un projet dont la date de réalisation est sans cesse reportée ;

Considérant qu'une halte de chemin de fer à hauteur du Lycée français serait des plus utiles dans ce quartier en développement ;

Considérant qu'il est souhaitable que la zone MTB englobe la gare de Linkebeek ;

Le conseil communal demande :

- à la SNCB, la STIB, TEC et De Lijn de poursuivre le renforcement de l'offre de transport en commun à Uccle, par le biais de meilleures fréquences – notamment en soirée et le week-end – et de nouvelles lignes, avec une attention toute particulière pour les quartiers encore mal desservis, d'accélérer la mise en service de véhicules de transport public davantage respectueux de l'environnement, d'étendre l'offre Noctis ;
- en particulier, à la Région et à la STIB, d'étudier une prolongation du métro vers Uccle, dont la liaison vers le square des Héros;
- en particulier, à la Région et à la STIB, qu'une réflexion soit rapidement menée quant à la possibilité de créer une connexion en bus entre le Sud d'Uccle et l'ULB à travers le Bois de la Cambre, par exemple via la prolongation du bus 43 depuis son terminus du Vivier d'Oie, ce qui permettra de desservir tant le Bois de la Cambre que le pôle universitaire ;
- que la Région et la STIB associent étroitement notre commune aux diverses réflexions qui précèdent, notamment en ce qui concerne l'ensemble des tracés et itinéraires sur son territoire, et veille à consulter la population sur ceux-ci ;
- que la Région et la STIB finalisent prochainement le projet de création de la rue du Wagon qui offrira une meilleure desserte en transport en commun et en termes de mobilité douce du quartier Calevoet ainsi que de la future maison communale, rue de Stalle ;
- en particulier, aux gouvernements et sociétés de transport en commun concernés, d'œuvrer à une intégration tarifaire ;
- en particulier, au Fédéral et à la SNCB, la concrétisation, sans nouveau retard du projet RER et l'amélioration des fréquences notamment le soir et le week-end sur les lignes SNCB 26 et 124 ;

- en particulier, au Fédéral et à la SNCB, que les 5 gares ucloises soient aménagées en pôles multimodaux, avec en particulier des emplacements de stationnement pour vélo sécurisés ;
- en particulier, au Fédéral et à la SNCB, la création d'une halte de chemin de fer à hauteur du Lycée français, pôle qui accueille près de 4000 personnes quotidiennement ;
- l'extension de la zone MTB de manière à y inclure la gare de Linkebeek.

Décide de transmettre la présente motion au Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale, au Premier Ministre, au Ministre fédéral de la Mobilité, à la Ministre Régionale de la Mobilité, au Président du Parlement bruxellois, à la Présidente de la SNCB, et à l'Administrateur-directeur général de la STIB.